

Pékin/Washington : vers une bipolarité spatiale ?

Par **Béatrice Hainaut**, chercheuse « Domaine spatial » à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

Photo ci-dessus : Le 3 avril 2023, la NASA présente l'équipage de la mission ARTEMIS 2, dont l'équipage, composé de trois Américains et un Canadien, fera le tour de la Lune afin de préparer un retour sur le sol lunaire qui sera effectif lors de la mission ARTEMIS 3. Alors que Washington et Tokyo ont annoncé qu'un astronaute japonais serait le premier non-américain à atterrir sur la Lune dans le cadre du programme Artemis, et que l'Agence spatiale européenne a négocié la présence d'un astronaute européen à bord d'Artemis 4 et 5, la NASA a annoncé en janvier dernier le report de près d'un an de ses missions Artemis 2 et 3 prévues désormais en septembre 2025 et septembre 2026. (© Mark Felix/AFP)

Il est de coutume de considérer que les États-Unis et la Chine se sont engagés dans une nouvelle « course à l'espace ». Ce cadre de compréhension, hérité de la guerre froide, limite parfois la réflexion, la restreignant à une répétition de l'histoire moyennant quelques ajustements. Dans la rhétorique également, la Chine regrette cet angle d'analyse. Elle appelle par exemple les États-Unis à abandonner leur *« mentalité de guerre* froide » (1). Les États-Unis à l'inverse, réaffirment périodiquement qu'il s'agit bien d'une nouvelle course à l'espace (2). Certes, la compétition est réelle entre les deux puissances spatiales et les objectifs comme les échéances pour les réaliser semblent similaires. Si cette compétition appliquée au domaine spatial peut s'analyser à l'aune de plusieurs éléments (capacitaire, financier, technologique, doctrinal, normatif...), ces derniers semblent se cristalliser lorsqu'il est question de la conquête pérenne de la Lune.

À la différence de ce qui a pu caractériser les programmes spatiaux durant la guerre froide, les initiatives des deux puissances d'aujourd'hui font davantage appel à la coopération internationale. Sur des sujets souvent précis et ambitieux, ils souhaitent s'associer avec certains États dans le but de partager des informations, de la compétence, du savoir-faire, mais souvent également une position politique. Cela a tendance à recréer deux blocs d'États sur la scène internationale. On pourrait alors parler de bipolarité spatiale (3), ces deux grandes puissances cherchant à s'attirer les faveurs des États périphériques, souvent issus de ce qui est appelé à tort ou à raison le « Sud global ». La Chine considère d'ailleurs qu'elle fait toujours partie de ces États en développement. Ces derniers acteurs étatiques sont conscients de l'attrait qu'ils suscitent dans le cadre de cette compétition spatiale. Ils restent alors « méfiants » à l'égard de leurs engagements envers la Chine ou les États-Unis. Certains même rejoignent des projets concurrents. On peut alors interroger le rôle que jouent ces appels à la coopération internationale pour les États-Unis et la Chine dans le cadre plus général de leur compétition.

Dans son étude (4), E. Baranets s'attache à démontrer que la rivalité entre les États-Unis et la Chine gagnerait en clarté si elle était considérée comme une course au statut et au prestige, plutôt que comme une course à la puissance. La compétition de puissance est entendue comme une course de chaque acteur pour se doter des atouts qui lui permettront de dominer l'autre matériellement. Le statut renvoie lui à la place qu'occupe l'État au sein d'une hiérarchie symbolique, le prestige étant la ressource qui permet à l'acteur de se placer sur cette échelle sociale. Ainsi, la Chine ne manquerait pas de puissance mais plutôt de prestige pour être considérée comme l'égal des États-Unis. Pour ce qui est du domaine spatial, la Chine a très tôt souhaité développer ses capacités souveraines. Elle devient puissance spatiale en 1970. Elle a profité d'accords bilatéraux, notamment avec la Russie dès 1991, pour monter en puissance dans ce secteur. Elle poursuit donc un ambitieux programme qui doit permettre d'alimenter ses ambitions plus globales et de remplir son objectif de devenir une puissance de rang mondial en 2049. Aujourd'hui la Chine est déjà une puissance spatiale complète dont les performances ne sont plus à prouver. En matière spatiale comme dans d'autres domaines, la Chine ne semble donc pas manquer de puissance « matérielle », mais peut-être de puissance « cognitive » exprimée en termes de prestige, même si ses récentes prouesses spatiales ont pu lui en faire gagner beaucoup. En tout état de cause, et si l'on suit la réflexion d'E. Baranets, il est intéressant de lire cet accroissement de puissance, exprimé ici en termes de capacités spatiales (capacités technologiques et savoir-faire), au service d'une quête de prestige.

La puissance et le prestige ne sont pas indépendants. D'ailleurs, d'aucuns qualifient le prestige de « réputation de puissance » (5). Le prestige est un élément immatériel qui ne peut exister qu'au sein d'une relation avec d'autres États. La « victoire » des États-Unis dans leur course à l'espace contre l'URSS les ont gratifiés d'un prestige incontestable et durable. De même, les succès technologiques de la Chine depuis le début des années 2000 (6) se convertissent en prestige aux yeux de nombreux États. Ce prestige permet à la Chine d'accéder à un club spatial qui, bien que s'élargissant, reste sélectif et restreint. Elle devient alors attractive lorsqu'elle porte des projets spatiaux qui font appel à la coopération internationale. La Chine de Xi Jinping

qui a développé pour elle-même le projet intitulé « *Space Dream* » visant à être la première puissance spatiale en 2045 (7), souhaite le transposer et le proposer à des partenaires potentiels, notamment aux États composant le « Sud global » (8).
Ainsi, depuis 2008, la configuration des coopérations spatiales internationales a été profondément modifiée au regard de la période précédente (1957-2008). La tendance claire est à la création de blocs spatiaux (9), dont les deux principaux sont menés par les États-Unis et la Chine.

Ce changement de configuration est daté de 2008. Il s'agit de l'année du tir de missile anti-satellite (ASAT) américain (contre un satellite américain inopérant) qui répondait, selon toute vraisemblance, au tir ASAT mené par la Chine en 2007. Des « blocs spatiaux » se sont alors continuellement créés. La particularité de ces blocs est de développer peu de liens entre eux. En interne, leur composition reflète les affinités géopolitiques et les intérêts stratégiques des États parties. À l'inverse, les intérêts stratégiques et les rivalités géopolitiques se transposent dans l'espace *via* la constitution de ces blocs (10).
Ainsi, face à un environnement spatial jugé en profonde mutation et incertain quant aux risques et aux menaces, les États-Unis ont choisi depuis cette date de constituer des « alliances spatiales » afin d'établir un « nouveau type de leadership ». Le Secrétaire adjoint à la Défense d'alors, William Lynn, affirmait ainsi que pour maintenir l'avantage stratégique des États-Unis dans l'espace, il était nécessaire de se fonder « sur les normes de comportement naissantes et un engagement renouvelé avec les alliés et partenaires afin de partager les compétences. » (11) Dès lors, cette orientation politique a produit ses effets par la constitution d'un réseau d'alliances, le plus souvent bilatérales mais aussi minilatérales (12), menées par les États-Unis.
La Chine de son côté développe le volet digital et spatial de son initiative des nouvelles routes de la soie. Cela constitue une opportunité afin de fournir des capacités, des infrastructures et des compétences spatiales aux partenaires ouverts à cette coopération. Ceci s'illustre notamment par la construction de ports spatiaux (Djibouti, Oman), ou centres d'assemblage, d'intégration et de tests de satellites (Égypte), par une assistance dans la confection et l'envoi de satellites (Algérie, Égypte...), par la formation aux métiers du secteur spatial, par la fourniture de stations-sol de la constellation de navigation Beidou ou encore par la possibilité d'envoyer des expérimentations au sein de la station spatiale chinoise. Outre les affinitaires habituels de la Chine (Russie, Iran, Cuba, Syrie), les États périphériques sont donc courtisés. De plus, elle tente également de pousser certains projets spatiaux au sein des BRICS élargis (13). Il est raisonnable de penser que par cette assistance au développement du secteur spatial dans les États périphériques, la Chine espère que ces derniers seront plus enclins à partager leur position politique sur les questions spatiales au sein des Nations Unies (14).

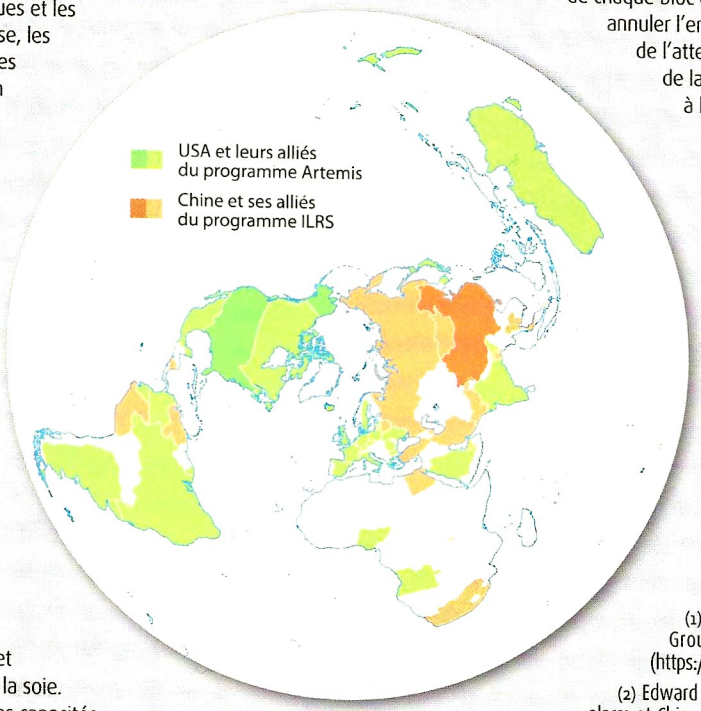

Le domaine où semble s'illustrer le mieux la quête de prestige associée à une volonté de coopération internationale est celui des programmes lunaires. En 2020, les accords Artémis sont dévoilés au grand public. Par ces accords, la volonté de l'administration républicaine de Donald Trump est de faire en sorte d'envoyer des astronautes sur la Lune pour une exploration de long terme, qui sera poursuivie par des vols habités vers Mars et d'autres destinations. Le projet consistant à créer une station spatiale, comme avant-poste (*Gateway*) à la conquête de la Lune, est un projet international et commercial. Les États-Unis souhaitent faire adhérer un maximum d'États à leur programme. À ce jour, 40 États (États-Unis compris) ont signé les accords Artémis. Un certain nombre d'États pouvant être qualifiés comme appartenant au Sud global les ont signés, dont l'Inde.
En 2021, la Chine concrétisait son projet international en signant avec la Russie un accord similaire en vue de la construction de l'*International Lunar Research Station* (ILRS). L'ambition est d'installer sur la Lune une première base scientifique dès 2028. Le projet de l'agence spatiale chinoise a déjà établi des coopérations officielles avec la Russie, le Pakistan, les EAU, le Vénézuéla, l'Afrique du Sud, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'Égypte, la Thaïlande, le Nicaragua et la Turquie. Des organisations et des institutions ont également déjà rejoint le projet : les États de l'Organisation de coopération spatiale de l'Asie-Pacifique, à savoir, outre la Chine, le Bangladesh, l'Iran, la Mongolie, le Pakistan, le Pérou et la Thaïlande. Cette coopération est donc essentiellement composée d'États du « Sud global ».
La position de certains États souhaitant ne pas choisir entre ces deux blocs spatiaux devient difficile à tenir. En effet, les sanctions occidentales contre la Russie ou l'application de l'extra-territorialité du droit américain sont des contraintes qui ne permettent pas nécessairement de coopérer pleinement au sein de chaque bloc en même temps. Les EAU ont dû par exemple annuler l'embarquement de leur *rover* Rashid2 à bord de l'atterrisseur lunaire chinois Chang'e-7 à la suite de la présence de composants américains soumis à la réglementation ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*). À cet égard, il sera intéressant d'analyser de quelle manière la coopération des EAU, signataires des accords Artémis avec les États-Unis, est rendue possible alors même que l'université de Sharjah aux EAU est membre de l'ILRS.
Les opportunités offertes en termes industriels sont des incitations très fortes à rejoindre l'un ou l'autre projet. De même, le prestige des États-Unis et de la Chine peut d'une certaine manière rejaillir sur les États qui prennent part à des ambitions technologiques hautes, dans un domaine qui fait encore rêver.

Béatrice Hainaut

Notes

(1) 5th Meeting, 4rd Session, « Open-ended Working Group on Reducing Space Threats », 1er février 2023 (https://digital.areion24.news/rtc).

(2) Edward Helmore, « "We are in a space race", NASA sounds alarm at Chinese designs on moon », *The Guardian*, 2 janvier 2023 (https://digital.areion24.news/9cn).

(3) En termes de budgets mais aussi et surtout de nombre de satellites en orbite ou masse en orbite, les États-Unis et la Chine sont loin devant tous les autres acteurs spatiaux. Ainsi, même si d'autres acteurs ou organisations régionales d'acteurs existent, ils n'ont pas développé le secteur spatial à aussi haut niveau que ces deux puissances spatiales.

(4) Élie Baranets, « Ce que veulent les grandes puissances. La quête de statut de la Chine et l'avenir de l'ordre international », Étude no 114, IRSEM, p. 14 (https://digital.areion24.news/lwu).

(5) É. Baranets, *op.cit.*, p. 37.

(6) Premier Chinois dans l'espace, première sortie extravéhiculaire, création des stations Tiangong, alunissage sur la face cachée...

(7) Ma Chi, « China aims to be world-leading space power by 2045 », *China Daily*, novembre 2017.

(8) Une des cibles privilégiées de la Chine étant le continent africain. *Cf.* « Launching African youth's dream into space », *Xinhua*, septembre 2023.

(9) « *Space blocs* », à l'instar de l'Asia Pacific Space Cooperation Organisation, l'Agence spatiale africaine, les Accords Artémis, l'International Lunar Research Station, l'Arab Space Cooperation Group etc., *in* Svetla Ben-Itzhak, « Network analysis of international cooperation in space 1958-2023: Evidence of space blocs », *Journal of Peace Research*, 2024.

(10) *Ibid.*

(11) William J. Lynn, « A Military Strategy for the New Space Environment », *The Washington Quarterly*, été 2011, vol. 34, n° 3.

(12) À titre d'exemple, au niveau bilatéral : les *Space Comprehensive Dialogues* (avec le Japon ou la France), et au niveau minilatéral : la *Combined Space Operations Initiative* (CSpO) entre les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Norvège, le Japon et l'Italie.

(13) « La constellation des BRICS prise en tenaille entre faibles capacités techniques et impossibles équilibres politiques », *Intelligence On line*, juillet 2023.

(14) La Chine défend par exemple avec la Russie la négociation d'un nouveau Traité de l'Espace au sein de la Conférence du désarmement tandis que l'Europe et les États-Unis défendent l'élaboration et la mise en place de normes de comportement responsable dans l'espace, normes juridiques non contraignantes pouvant le devenir à terme.